

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD41

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 51 TERDECIES A

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« Au plus tard le 1^{er} janvier 2018 , il est mis fin à la mise sur le marché de produits... *(le reste sans changement)* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.